

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT



DEC20241118_54

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL20200608_17 du conseil municipal du 08 juin 2020, transmise en Préfecture le 11 juin 2020 donnant délégation au Maire, ou en cas d'empêchement du Maire, à la 1ère Adjointe, pour « demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions » et précisant que cette délégation au Maire vaudra pour l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, quels qu'en soient l'objet et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

Considérant les travaux de désimperméabilisation et de réaménagement de la cour d'école Jean Mermoz à Poisat et dont le montant retenu par la CAF est de 65 041€ ;

D É C I D E

De signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, représentée par sa Directrice Madame Florence Devynck, la convention d'aide à l'investissement des fonds locaux portant sur une aide financière à hauteur de 59.96% du coût de l'opération, soit 39 000 €.

Fait à Poisat le 18 novembre 2024
Le Maire, Ludovic BUSTOS

